



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 16 Novembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (à partir du 1.2.2), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.1), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD (à partir du 1.2.2), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.2.2), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.2.2), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.2.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 3.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.12) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER (à partir du 1.2.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET, T. BIZE (jusqu'au 1.2.1), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 2.2), G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 1.2.2), YM. DAHOU, D. DARD (jusqu'au 1.2.1), C. DEVESA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, T. MORTON, A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), I. SUGNY, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.2.1), S. WANLIN, G. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), C. LINDECKER, S. RUTKOWSKI, P. CORNE, JM. BOUSSET, M. LETHIER, J. KRIEGER (jusqu'au 1.2.1), A. JACQUEMET, Y. DELARUE, JC. CONTINI, JC. ZEISSER,

Mandataires : P. MOUGIN, D. SCHAUSS, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), J. GROSPERRIN, N. BODIN (à partir du 2.2), M. LEMERCIER, P. GONON (à partir du 1.2.2), C. MICHEL, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.2.1), A. VIGNOT, L. CROIZIER, M. ZEHAF, JS. LEUBA, F. PRESSE (jusqu'au 1.1.1), R. REBRAB, P. CURIE (jusqu'au 1.2.1), Y. POUJET, B. GAVIGNET (à partir du 1.2.3), V. FIETIER, J. CANAL, T. JAVAUX, F. BAILLY, MJ. BERNABEU, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au 1.2.1), P. ROUTHIER, M. DONEY, C. ZOBENBULLER, Y. MAURICE,

CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC - 2017

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Recettes externes » Budget annexe CRR	Montant prévu au BP 2017 : 240 000 € (recettes) Montant de l'opération : 140 000 €

Résumé :

Dans le cadre du réengagement de l'Etat dans les conservatoires classés, le Grand Besançon est éligible à une nouvelle subvention forfaitaire au titre de l'année 2017 à hauteur de 140 000€. En vue du dépôt de dossier de demande de cette subvention, il est nécessaire que la CAGB délibère pour solliciter la participation de la DRAC, pour s'engager à réaliser et financer les opérations éligibles et pour approuver son plan de financement.

En 2015, dans la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat, celui-ci annonçait la fin des financements aux conservatoires. En quatre années, le conservatoire a vu sa subvention disparaître nécessitant une recherche d'économies et d'optimisation de son budget afin de garantir le pacte de soutenabilité défini par les élus du Grand Besançon.

En 2016, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Bourgogne-Franche-Comté a informé le Grand Besançon du retour du financement de l'Etat pour les conservatoires classés et lui a alloué la somme de 120 000€. Ce réengagement diffère toutefois du financement passé, dans la mesure où il s'agit d'un financement sur projet annuel et sous conditions.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Subvention allouée par l'Etat	308 000€	299 520 €	287 140 €	129 900	0€	120 000€

Par courrier du 16 juin 2017, la DRAC a informé le Grand Besançon de la volonté de l'Etat de réitérer son soutien pour l'exercice budgétaire 2017 dans la mesure où ce réengagement de l'Etat initié en 2016 auprès des conservatoires prend en compte différents critères effectivement mis en œuvre par le conservatoire du Grand Besançon notamment :

- l'application d'une tarification sociale aux familles,
- le renouvellement des pratiques pédagogiques,
- le développement vers de nouvelles disciplines artistiques,
- le travail en réseau sur le territoire.

La DRAC a annoncé un subventionnement possible à hauteur de 140 000€ soit une augmentation de +17% par rapport à 2016 (120 000€).

Le cahier des charges défini par l'Etat repose sur la volonté de redonner du sens à son engagement financier en faveur des conservatoires.

« L'objectif est d'accompagner le changement de paradigme en cours au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en créant les conditions adaptées pour pérenniser les enseignements à visée professionnelle. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'acteur culturel à part entière sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial. »

La commande politique donnée par les élus du Grand Besançon à l'arrivée du nouveau Directeur en septembre 2014 (et de la Directrice adjointe en janvier 2015) va dans le même sens que le souhait de l'Etat d'accompagner ce changement de paradigme dans les conservatoires classés.

Ainsi le Grand Besançon dispose d'ores et déjà d'une politique sociale. Par délibération communautaire du 18 mai 2015, les nouveaux principes d'une grille solidaire ont été votés intégrant notamment une différenciation des tarifs de scolarité selon les revenus et le nombre d'élèves dans une famille.

Le projet d'établissement actuel (mais encore plus celui à venir) intègre également ces axes stratégiques de développement.

Enfin, le rapport de renouvellement de classement du conservatoire reçu en juillet 2016 confirme, même s'il est éminemment positif, la nécessité de travailler ces orientations :

- sur le plan général, il est recommandé :
 - de conforter les équilibres au sein de l'offre pédagogique,
 - de renforcer les partenariats,
 - de compléter et conforter l'équipe de direction en dotant la structure d'un encadrement opérationnel à la hauteur du site et de son projet,
- sur le plan de l'approche pédagogique, toute l'équipe aura intérêt à prendre en compte la nécessité :
 - d'y apporter davantage d'innovation, de transversalité et de nouveaux projets (tels que des nouvelles pédagogies par exemple et surtout),
 - d'adapter les démarches didactiques à l'évolution des publics.

La mise en œuvre de son projet d'établissement, nécessite un soutien maintenu de l'Etat, garant du label CRR, pour atteindre les objectifs ambitieux et nécessaires qu'il propose.

I. Coût prévisionnel

Le budget prévisionnel réel pour le fonctionnement 2017 du CRR, approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 30 mars 2017, s'élève à 7 017 414 €.

Dans le cadre des axes du cahier des charges retenus pour l'éligibilité de la subvention de l'Etat, le montant total des projets est estimé à 298 200 € pour une subvention attendue de 140 000€.

La tarification sociale mise en place par le Conservatoire représente des recettes de scolarité prévues au budget 2017 de 488 K€.

II. Plan de financement prévisionnel (année budgétaire 2017)

La subvention sollicitée auprès de l'Etat est de **140 000 €**.

Le Département, la Région et la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de la Musique) apportent également un soutien financier au fonctionnement 2017 du CRR à hauteur de :

- 40 000€ pour le Département (commission permanente du Département du 27 mars 2017) : Montant identique à 2016 / 58 900 en 2015 / 61 900€ en 2014,
- 200 000 € de la Région (commission permanente de la Région du 29 septembre),
- 3 645 € par la SEAM pour l'achat de partitions (notification du 23.02.2017) : nouvelle subvention allouée dans le cadre de la recherche du Conservatoire de nouveaux modes de financement possibles.

Financeurs	Montant prévisionnel (en €)	Taux
Etat (DRAC)	140 000	2%
Département du Doubs	40 000	0,6%
Région Bourgogne-Franche-Comté	200 000	2,8%
SEAM	3 645	0,1%
Recettes d'activités d'enseignement (inscriptions) et autres	488 010	6,9%
Autres recettes (refacturation exploitation cité des arts, location auditorium ...)	324 400	4,6%
CAGB	5 821 359	83%
TOTAL	7 017 414	100 %

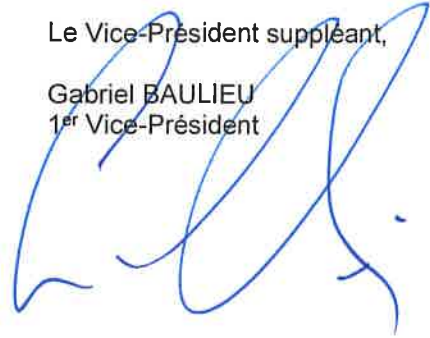
Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 140 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2017.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 NOV. 2017



Contrôle de légalité